



COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 14 décembre 2017

Salle du Complexe des Cordeliers de Vic-Fezensac

L'an deux mille dix-sept, le 14 décembre à 20 H 30, les membres du conseil communautaire, représentant les communes adhérentes à la communauté, se sont réunis à la salle du cinéma de Vic-Fezensac, conformément à la convocation qui leur avait été adressée par le Président.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs les délégués communautaires : Véronique COELHO, Daniel DARROUX, Robert FRAIRET, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean-Claude THEULE, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX LOUIT, Alain CONCIL, Francis CAPDEVILLE, Philippe CANTAN, Armel LAFFONT, Brigitte BORDERES, Guy FAVAREL, Nadine ARQUE, Benoît DESENLIS, Alain MARSAN, Michel VIC, Bernard LASPORTES, Jean-Luc WOLOSZYN, Robert PACHE, Daniel PERES, Véronique BRANA, Robert DUFRECHOU, Barbara NETO, Pierre ANTONELLO, Robert CAMAZZOLA, Marie-Thérèse CAZENAVE, Caroline CUEILLENS, Jean-François AGUT, Francette ESCAICH, Andrew CAVALIERE, Jean-Jacques OSPITAL, Béatrice NARRAN, Jean-Michel DUPEYRON.

Etaient absents et/ou excusés :

Mesdames et Messieurs les délégués communautaires : Jean-Pierre DOAT (P. : Ph. CANTAN), Pierre LABRIFFE, Pierrette MENAL, Isabelle DURROUX, Michel ESPIE (P. : V. BRANA), Cathy BARBE, Philippe LAVIGNE, Roland DUPUY, José BENTEGEAC, Gérard BRUNET, Danielle ZADRO.

Le Président ouvre la séance, remercie les présents et constate que le quorum est bien atteint ; il énumère les différents pouvoirs et transmet les excuses des absents. Il annonce l'intervention de M. Philippe DUDEZ et de Mme GREMMEL.

APPROBATION DES COMPTE RENDUS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25/09/2017 ET DU 10/10/2017.

Aucune modification n'est demandée sur les deux comptes rendus proposés qui sont dès lors approuvés à l'unanimité.

Le Président donne ensuite la parole aux représentants du PETR pour une présentation du Plan-Climat-Energie.

PLAN TERRITORIAL AIR-CLIMAT-ENERGIE : ETUDE PREALABLE PETR

Cette présentation a pour but que le conseil communautaire adopte une position de principe sur l'intérêt d'un PCAET qui sera porté par la collectivité.

(Ci-joint le document du PETR)

A l'issue de la projection commentée par Mme Virginie Gremmel, le Président intervient pour apporter des précisions plus générales. L'adoption d'un tel plan est en

lien direct avec le SRADDET. L'Occitanie, c'est 5,7 millions d'habitants, 6 agglomérations représentant 1/3 de la population et on considère que les 2/3 de la population est urbaine alors l'activité agricole est implantée sur 55 % du territoire. Aujourd'hui, le Gers n'est pas représenté dans les trois thématiques retenues : Littoral – Montagne – Canal du Midi. Si nous ne défendons pas une position originale, nous n'aurons pas de 4^{ème} thématique. Le PCAET est, sans doute, une porte d'entrée. Plusieurs pistes sont à explorer :

- . avec 20 à 27 hab/km² et une population vieillissante, la mobilité est une priorité
- . le diagnostic énergétique, c'est du travail pour l'artisanat local
- . l'ADASEA peut être un partenaire intéressant dans cette recherche
- . motiver les élus du SCOT de Gascogne et du Scot du Val d'Adour
- . l'Occitanie, c'est 13 milliards d'€ pour le tourisme, faire valoir nécessaire de nos territoires ruraux
- . la recherche de clés pour des aides spécifiques ou bonifiées...

M. Favarel souhaite connaître le rôle du PETR dans ce dossier. M. Dudez précise alors que le PETR pilotera un bureau d'étude dont la prestation (diagnostic et fiches action) sera financée par les fonds LEADER à hauteur de 48 %. Le Président souligne que face aux nombreuses disparités et aussi thématiques possible, chaque communauté de communes sera appelée à définir ses orientations et ses priorités.

M. Cavalière s'inquiète des contraintes qu'implique un tel plan. M. Dudez lui répond qu'aujourd'hui, la seule obligation existante, c'est l'élaboration d'un diagnostic ; la part libre étant les fiches action. M. Agut s'interroge sur l'opportunité d'un tel plan : ambition ou « mesurette » ? Selon M. Dudez, le niveau restera lié à la mobilisation des collectivités, à la volonté politique des élus concernés mais il insiste sur le contexte international et aussi européen qui est favorable à ce type d'initiatives et qui prévoit des dispositifs d'accompagnement. Le SRADDET 2040 portera sur la transition énergétique. Les financements de la Région porteront sur les projets qui l'intégreront. Le Président demande, à l'issue de ces échanges, que le conseil communautaire se prononce et à l'unanimité, il accepte que « D'Artagnan en Fezensac » s'engage dans cette démarche.

PETR : MODIFICATION DES STATUTS

M. Dudez reprend la parole pour présenter la modification des statuts du PETR. Il existe sur le Pays d'Armagnac quatre sites Natura 2000. En ce qui concerne les Etangs de l'Armagnac, ils sont gérés à minima par l'Etat qui souhaite que le Pays reprenne cette gestion. Le Pays y voit un intérêt touristique certain : étangs, moulin, métiers anciens, irrigation ...

Pour reprendre cette gestion, ce qui n'est pas une prise de compétence nouvelle, le Pays doit procéder à une modification de statuts.

Ainsi présentée, la délibération est validée à l'unanimité.

M. Desenlis a souhaité s'associer aux remerciements du Président et souligner ainsi le travail efficace du PETR.

FINANCES : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

Le Président donne la parole à M. Concil qui présente les grandes lignes du projet de budget pour 2018 et annonce que le budget sera voté avant la fin de l'année par souci de transparence et de plus grande lisibilité.

Le Président souhaite apporter quelques compléments d'information aux élus notamment en affirmant la prévision d'une baisse des subventions de l'ordre de 50 à 60 000 €. Il revient sur l'accueil des internes de la Maison de Santé qui n'a plus lieu

d'être puisque le Conseil Départemental octroie à chacun une aide pour se loger de 500 €. De plus, dans le cadre de la clause de revoyure, le Président estime que la collectivité n'a plus à prendre en charge le ménage des parties communes.

Pour ce qui concerne le tourisme, la différence de participation s'explique par la remarque de l'Etat sur l'intégration du personnel et donc le transfert de salaire. M. Dupeyron intervient pour mettre en avant les investissements de l'Office du Tourisme et notamment le projet de visite virtuelle validé en conseil d'administration. Mme Portau rajoute quelques précisions en indiquant qu'au-delà de la visite des Arènes, cette innovation pourrait s'étendre à l'ensemble du territoire. Cette étude est menée en interne par Mme Bessahia.

Au niveau de la ZAC, le permis de construire est bien déposé. Comme il s'agit d'un bâtiment ERP, le délai incompressible qui court est de deux mois, la signature de l'acte de vente ne pourra pas intervenir avant le 23 janvier 2018. M. Capdeville rapporte que cette question de l'impact financier de la ZAC sur le budget de la collectivité est récurrente dans son conseil municipal.

Le Président, de façon plus générale, indique que l'année 2018 devra être une année de réflexion. Pour atteindre l'équilibre financier obligatoire, des mesures sont à envisager. En effet, depuis 2003, il 'y a pas eu de modification des taux de fiscalité et « D'Artagnan en Fezensac » est la communauté de communes qui reverse le plus à ses communes membres, ce qui est constaté par la Trésorerie. La collectivité devra se positionner :

- . soit instaurer le Foncier Bâti ; seules trois communautés de communes dans le Gers ne lèvent pas cet impôt
- . soit réviser les reversements aux communes à la baisse
- . soit relever les taux

M. Concil insiste sur le choix qui avait été fait de ne pas procéder à des transferts de charges sur les communes mais depuis la loi NOTRe et ses transferts de compétences imposés, la situation financière n'est plus tenable en l'état.

M. Cahuzac évoque la situation des communes qui assument une école. Selon Mme Thieux Louit, ce serait plus juste et plus équitable, que ce soit la communauté de communes qui prenne la compétence scolaire. Un autre débat ...

La date programmée du vote du budget proposée et acceptée est fixée au 27/12.

FINANCES : ENCAISSEMENT INDEMNITE GROUPAMA SINISTRE MSP

Il s'agit du remplacement de l'onduleur de la Maison de Santé endommagé lors d'un orage. Le montant de l'indemnité s'élève à 3534 €.
La délibération est validée à l'unanimité.

FINANCES : DM3 (VERSEMENT PETR 2018)

La délibération correspondant à différents ajustements et permettant le versement d'une partie de la cotisation au PETR, est approuvée à l'unanimité.

FINANCES : DELIBERATION DEMANDANT LA DETR POUR LA SALLE DE DANSE

Le Président rappelle que la réfection de la salle de danse ayant pour but de rendre l'espace plus fonctionnel tout en intégrant une mise aux normes indispensable a été accepté lors du DOB et inscrite pour un montant de 60 000 €. Mme Neto demande à ce qu'une présentation du projet soit envisagée. Le Président indique que cette délibération est nécessaire et urgente afin de déposer le dossier de demande de DETR avant la fin de l'année. A ce jour, la collectivité ne dispose pas de document d'avant-projet.

La délibération est acceptée moins une opposition (M. Dupeyron) et une abstention (M. Cavalière).

TAD : AVENANT

Il s'agit de reconduire à l'identique avec la Région la convention existante. La délibération est validée à l'unanimité.

MSP DU FEZENSAC : BAIL DU LOGEMENT DES INTERNES

Ce bail avec la mairie de Vic-Fezensac sera résilié d'un commun accord au départ des deux internes qui occupent actuellement le logement, rue de la Filature. Mme Neto précise alors que si les médecins le demandent, le logement actuel peut rester à la disposition des internes à condition qu'ils s'acquittent du loyer.

OFFICE DE TOURISME : CONVENTION DE MOYENS ET MISSION D'INGENIERIE

OFFICE DE TOURISME : CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT AVEC LE CDTL

A l'issue de la présentation ci-jointe faite par M. Dufréchou et Mme Portau, ces deux délibérations sont approuvées à l'unanimité.

REGLEMENT DEPARTEMENTAL DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

Le Président informe le conseil communautaire qu'un état des lieux, à la charge des communes, doit être fait dans chacune d'elle, suivi d'un arrêté. Ce document est nécessaire pour connaître ce qui est réellement opérationnel. Il propose alors de mutualiser les moyens et que la communauté de communes diligente un cabinet d'études pour l'ensemble du territoire. M. Camazzola signale qu'à la suite d'un nouveau zonage, certaines communes sont susceptibles d'être divisées. Le Président indique être intervenu sur ce sujet notamment lors de la Sainte Barbe pour affirmer que les maires qui financent aussi le SDIS, ont naturellement leur mot à dire avant qu'un tel arrêté soit pris.

Sans question diverses, la séance est levée vers 22 H 30.